

meilleur traitement que ce qui est proposé dans le bill actuel.

Il ne s'agit pas d'une solution, mais d'un cataplasme sur une jambe de bois,—comme je le dis souvent,—et cela ne règlera absolument pas le problème des étudiants Canadiens.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, je dis que le gouvernement fédéral devrait ordonner à la Banque du Canada de financer les provinces, afin que celles-ci dotent les étudiants d'un système d'éducation qui leur permettra de parfaire leurs études et, ainsi, de se mettre au service de toute la population canadienne.

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme mes collègues, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et le représentant d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) ont exposé le point de vue de notre parti sur le bill à l'étude, je m'en tiendrai à un ou deux aspects de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants et des modifications que propose le bill, qui m'ont le plus vivement frappée.

Dans l'ensemble, nous sommes heureux des améliorations apportées à la loi, notamment l'article énumérant, comme qualités requises d'un étudiant pour obtenir un prêt, qu'il ait, entre autres, résidé au Canada pendant une période d'au moins un an et déclaré qu'il a l'intention de résider au Canada après avoir cessé d'être un étudiant à plein temps. Cette disposition sera particulièrement bien accueillie, je le sais, chez moi à Vancouver, et dans d'autres grandes villes canadiennes, où bien des immigrants pourront devenir d'excellents citoyens Canadiens.

Je voudrais parler de la modification traitant de la période pour laquelle une personne peut obtenir un prêt. Je constate que dans tout le projet de loi, comme dans toute la loi, on insiste sur le fait que le candidat doit être un étudiant à temps plein pour pouvoir y avoir droit. La modification apportée ici est une amélioration en ce sens qu'un étudiant peut maintenant obtenir un prêt pour un semestre, mais bien des gens de ma circonscription—bien des femmes surtout—sont incapables d'être des étudiants à temps plein. Ces femmes consacrent une partie de leur temps aux travaux domestiques et une autre à des études pour se perfectionner. Elles ne sauraient s'inscrire pour tout un semestre ni pour une année entière à l'université; elles peuvent seulement être étudiantes à temps partiel, ou pour certaines périodes, pourrais-je dire.

J'ai connu un grand nombre de gens, non seulement dans ma circonscription mais dans

tout le Canada—c'est le cas en particulier mais pas exclusivement des femmes—qui peuvent fort bien suivre un cours une année, et un autre l'année suivante et arriver avec le temps à obtenir un diplôme universitaire complet. Cependant, sauf erreur, aux termes des modifications à la mesure, ces gens-là ne sont pas admissibles aux prêts aux étudiants. Ce sont ceux pourtant qui en auraient besoin car très souvent ils souhaitent ardemment se perfectionner une fois que leurs enfants sont élevés et n'ont plus besoin d'eux. Très souvent, un mariage précoce a interrompu leurs études mais une fois que les enfants ont quitté le foyer ces personnes-là veulent continuer leur carrière ou occuper un emploi et s'y préparent en fréquentant l'université, mais comme elles n'étudient pas à plein temps, elles n'ont pas droit à un prêt. J'espère que le ministre envisagera leurs cas parce qu'à mon avis il importe énormément que l'on stimule ces personnes-là grâce à un prêt, pour les encourager à étudier. Je le répète, la loi a été améliorée. Il n'est plus nécessaire maintenant de s'inscrire à l'université pour une année entière pour obtenir un emprunt, un semestre suffit. Cependant, aux termes du projet de loi, les étudiants qui ne peuvent suivre qu'un cours ou deux par an ne sont pas admissibles à un prêt.

L'autre observation que je veux faire s'applique aux gens qui appartiennent au groupe disposant d'un revenu moyen ou faible. Au Canada, un très grand nombre de jeunes font tout ce qu'ils peuvent pour fréquenter l'université. Je songe en particulier à un jeune homme qui, grâce aux efforts de toute sa famille, avait réussi à s'inscrire en première année à l'université et à obtenir un prêt. Il a constaté à la fin de sa première année qu'il ne pouvait pas continuer ses études car il lui fallait gagner de l'argent pour aider sa famille. Il a cherché à obtenir un emploi stable mais sans succès n'ayant qu'une seule année d'université. Comme l'a signalé aujourd'hui le député de Hillsborough (M. Macquarrie), les emplois sont très rares surtout pendant l'été. Ce jeune homme n'a donc pu obtenir qu'un travail intermittent pendant de courtes périodes mais pas d'emploi stable ou permanent. Il est allé dans l'arrière-pays en Colombie-Britannique, mais il n'a pu trouver d'emploi rémunérateur et durable qui lui aurait permis de rembourser le prêt et l'intérêt. Il s'est trouvé dans une situation assez critique et ce n'est que grâce à une intervention toute spéciale que nous avons réussi à obtenir pour lui un moratoire jusqu'au moment où il aurait la chance d'obtenir un emploi permanent.